



Épreuve de sciences

publié le 08/11/2025

Durée de l'épreuve : deux fois trente minutes, soit 1 heure

Pour cette épreuve, à chaque session de l'examen, **deux disciplines seulement sur les trois citées** – physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, technologie – sont retenues.

Le choix des deux disciplines est signifié deux mois avant la date de l'examen. Ce choix est valable pour la session normale (en fin d'année scolaire) et la session de remplacement (en septembre). Il peut être différent pour les sessions des centres étrangers.

L'ensemble de cette épreuve est noté sur 20 points, 10 points pour chacune des disciplines.

Le sujet de l'épreuve est construit afin d'évaluer l'aptitude du candidat :

- ▶ à maîtriser les compétences et connaissances prévues par les programmes ;
- ▶ à exploiter des données chiffrées et/ou expérimentales ;
- ▶ à analyser et comprendre des informations en utilisant les raisonnements, les méthodes et les modèles propres aux disciplines concernées.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.